

Sebastien Lecoeur  
45 Allée des Chataigniers  
38260 Pajay

Objet : Les élus décident, le Peuple se soumet...

Cher Monsieur Barbier,

*« Nous étions 20 ou 30 brigands dans une bande, tous habillés de blanc... »*

J'ai lu avec attention votre réponse sans vraiment en comprendre le sens. Ou plutôt j'en ai déduit un sens qui me paraît tellement déplacé que j'ai peine à y croire... Le sens de votre courrier me semble être : les élus décident, le peuple se soumet !!!

Alors j'espère me tromper car si c'est bien ce que vous avez voulu exprimer, je me dois de vous rappeler quelques règles.

Tout d'abord les élus décident, je suis d'accord avec vous mais les élus qui décident se trouvent au parlement, et que font ils au parlement ? Ils débattent de projet de loi, et au bout du compte, le pouvoir de décision revient en dernier lieu au Chef de l'État qui décide ou non de promulguer la Loi.

A quoi sert la loi ? La loi sert à protéger le Peuple des minorités agissantes dans l'illégalité : les voleurs, les assassins, les dealer, les chauffards... Mais la Loi sert aussi aux minorités agissantes dans la légalité à faire valoir leur droit face aux gens qui pensent pouvoir abuser de leur pouvoir pour imposer des projets qui vont à l'encontre de leurs convictions...

Dans l'affaire qui nous intéresse vous dites : « la Démocratie s'exprime aussi lorsque des opposants manifestent et font valoir leurs arguments » et vous avez raison, mais la Démocratie s'applique aussi lorsque les opposants font valoir leur droit de justice. Il ne s'agit pas de blocage juridique mais de règles de droit qui autorisent toute personne se sentant abusé d'en référer aux autorités compétentes : ici le tribunal administratif.

Et oui, c'est comme ça en France et c'est comme ça aussi en Isère...

J'ai l'impression quand je lis votre courrier que le fait que vous soyez un élu, et même un collectif d'élus, vous donne une position dominante, comme si détenir un mandat, c'était détenir le pouvoir absolu, mais surtout comme si cela vous donnait une sorte d'immunité face aux minorités agissantes. Vous aurez certainement reconnu en titre de cette lettre les premiers mots de la plainte de Mandrin, héros local, et hors la loi faisant parti d'une minorité agissante du 18ème siècle, on dit même de lui que de brigand isolé, il était au bout de 3 mois à la tête d'une armée de 6000 hommes. Mais bien sur nous ne sommes plus au temps des brigands et de la Monarchie Absolue, mais nous sommes dans l'ère de la République et des règles de droit : nous n'avons pas de mousquets, nous avons des Lois !!!!

Sebastien Lecoeur - Poète - Auteur

« Le club des néfastes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/4730>

« Rêves d'Aubes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/3486>

Tel : 04 74 79 98 70

Mail : [Lecoeur.sebastien@orange.fr](mailto:Lecoeur.sebastien@orange.fr)

Facebook : « sebastien lecoeur - auteur »

<http://leclubdesnefastes.over-blog.com/>

Autre Héros de la minorité agissante : je pourrai vous citer à la volé Jean Moulin ou Lucie Aubrac... Ils étaient en effet peut nombreux dans les bois à combattre pour la libération de la France...

Comme quoi la minorité agissante à parfois du bon, et les élus sont parfois dans l'abus. Je ne reviendrais pas sur les déboires judiciaires de Mr Juppé, ou plus dans l'actualité les emplois fictifs de la Mairie de Paris... Mais d'autres élus ont parfois complètement dérapé vous en conviendrez que l'élection d'Hitler en Allemagne à été un désastre, tout comme l'a été le simulacre d'élection en Birmanie, et je ne parle pas du président Iranien qui lui aussi a été élu. Heureusement au bout du compte qu'en France certaines règles de droit nous protègent des abus de pouvoir...

Un autre point me dérange quand vous parlez de responsabilité : il me semble que vous avez été élu en 2005 et vous me dites « Mon devoir, ce sera peut être demain, de proposer à mes concitoyens en recherche d'emploi, d'autres solutions ». Il me semble que c'était là aussi votre devoir d'hier, et d'avant hier et de tous les jours depuis votre élection et que c'est celui de demain, après demain et de tous les jours jusqu'à la fin de vos mandats !!! Je suis estomaqué de lire cet argument !!! Le taux de chômage chez nous est de 10% soit 1500 personnes sur le canton de La Cote St André. Le Center Parcs prévoit la création de 700 emplois à temps partiels qui devront être partagés sur les 5 communautés de commune soutenant le projet soit 140 emplois par secteur. Et si mes calculs sont bons, vous voulez dire que vous serez satisfait lorsque 140 chômeurs sur 1500 auront trouvé un emploi à temps partiel !!! Que direz vous alors aux 1360 personnes qui resteront en recherche d'emploi ? Que c'est la loi du marché ? Enfin, je vous trouve un peu léger et peu regardant sur le caractère partiel des emplois proposés alors que votre famille politique n'a de cesse de pointer du doigt le parti socialiste et les 35 heures...

Vous dites que notre territoire va manquer une chance historique de développement ? Vous êtes là dans le ressenti, mais quel fait peut vous permettre d'affirmer ça ? J'aimerais bien savoir concrètement ce quelle sera le retours sur investissement des 24 millions d'argent publics injectés dans le projet pour les communes du cantons de La Cote St André ? Des chiffres : combien pour Pajay? Combien pour Penol? Combien pour Commelle? Combien d'emploi créé dans ces communes? Combien de sociétés intéressées dans la construction alors que Mr Brémond vient de dire sur France 3 que ce serait dure d'intégrer les petites entreprises locales dans le projet ?

Votre responsabilité est de travailler pour vos concitoyens, pour notre bassin de vie en favorisant son rayonnement et son développement économique et social : vous ne verrez donc pas d'objection à m'envoyer le bilan de vos actions en ce sens ainsi que les actions que vous prévoyez dans le futur (hors Center Parcs bien entendu) ?

Enfin, les enjeux environnementaux du Projet de Center parcs, sont à eux seuls de natures à faire capoter le projet, donc inutile de menacer les opposants de les mettre devant leurs responsabilités parce que d'une part ils en sont largement conscients et que d'autre part ce sont certainement les autorités environnementales qui vont prendre la responsabilité, et vous le savez très bien, d'arrêter le projet...

Cordialement

S Lecoeur

Sebastien Lecoeur - Poète - Auteur

« Le club des néfastes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/4730>

« Rêves d'Aubes » disponible sur <http://www.edifree.fr/doc/3486>

Tel : 04 74 79 98 70

Mail : [Lecoeur.sebastien@orange.fr](mailto:Lecoeur.sebastien@orange.fr)

Facebook : « sebastien lecoeur - auteur »

<http://leclubdesnefastes.over-blog.com/>